

# Prowl® 400

## Herbicide multicultures

**Composition :** ..... 400 g/l de pendiméthaline

**Formulation :** ..... suspension concentrée (SC)

**AMM n° :** ..... 8900681

**BASF préconise l'utilisation de Prowl 400 uniquement sur les cultures mentionnées dans le tableau ci-dessous.**

**BASF décline toute responsabilité et met en garde l'utilisateur** contre les risques éventuels de phytotoxicité ou de manque d'efficacité pour toute utilisation, sur d'autres cultures, pourtant autorisée par l'Arrêté relatif à la mise en oeuvre du nouveau catalogue des usages.

### Usages autorisés :

Cultures	Doses	Stade d'application	DAR	Nbre d'applic.	ZNT aquatique	ZNT / zone non-cultivée adjacente
Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, Triticale	2,5 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
Orge d'hiver, orge de printemps****	2,5 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
Seigle d'hiver	2,5 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
Féverole d'hiver et de printemps, pois protéagineux d'hiver et de printemps	3 l/ha	Pré-levée ou post-levée BBCH 11 - 18***	63 j	1	20 m	5 m
Lupin d'hiver et de printemps	3 l/ha	Pré-levée	90 j	1	20 m	5 m
Pois écosés frais	3 l/ha	Pré-levée ou post-levée BBCH 11 - 18***	56 j	1	20 m	5 m
Maïs	4 l/ha	-	(1)	1	20 m	5 m
Millet, moha, miscanthus	3 l/ha	Post-levée à partir de 3 F	(1)	1	20 m	5 m
Sorgho	3 l/ha	Post-levée à partir de 3 F	120 j	1	20 m	5 m
Soja	2,3 l/ha	-	120 j	1	20 m	5 m
Tournesol	3,3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
Tabac	3,3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
Oignon, ail ,échalote	3,3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
Carotte, panais, persil à grosses racines, céleri-rave	2 l/ha	-	70 j sauf céleri : 90 j	1	20 m	5 m

**Produits pour les professionnels : utilisez les produits phytopharmaceutiques avec précaution. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant les produits**

 **BASF**  
The Chemical Company

**Herbicide**

Cultures	Doses	Stade d'application	DAR	Nbre d'applic.	ZNT aquatique	ZNT / zone noncultivée adjacente
Céleri-branche	2 l/ha	Post-plantation	60 j	1	20 m	5 m
Choux à inflorescence, choux feuillus, choux pommés, choux rave	3,3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
Melon, potiron	3,3 l/ha	Post-plantation uniquement sur passe-pied jusqu'au stade BBCH 19	(1)	1	20 m	5 m
Pois-chiche	3 l/ha	Pré-levée	63 j	1	20 m	5 m
Poireau	3,3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
Salsifis, scorsonère	2 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
Tomate	3,3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
Pommier	6 l/ha	Exclusivement sur le rang	(1)	1	50 m	5 m
Vigne (culture installée)	6 l/ha	Exclusivement sur le rang	(1)	1	50 m	5 m
Canne à sucre	3 l/ha	Application à la plantation ou à l'entretien des repousses	(1)	1	20 m	5 m
Muguet	3,3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Luzerne, vesce de printemps, trèfle blanc, violet, incarnat, sainfoin	1,5 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Luzerne installée cuscute	4 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Fétuque rouge, élevée, dactyle, ray-grass, brome	3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Concombre, cornichon, melon	0,8 l/ha	-	-	1	5 m	5 m
PORTE GRAINE : Citrouille, coloquinte, courgette, oignon, potiron	1 l/ha	-	-	1	5 m	5 m
PORTE GRAINE : Haricot, reine marguerite	1,5 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Aneth, carotte, céleri, cerfeuil, chicorées bisannuelles, choux, ciboulette, coriandre, échalote, fenouil, lupin vivace, panais, persil, poireau, pois de senteur	2 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PORTE GRAINE : Fève	3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PPAM - fines herbes : Aneth, cerfeuil, coriandre	0,8 l/ha			1	5 m	5 m

Cultures	Doses	Stade d'application	DAR	Nbre d'applic.	ZNT aquatique	ZNT / zone noncultivée adjacente
PPAM - fines herbes : persil	1,25 l/ha	-	-	1	5 m	5 m
PPAM - fines herbes : origan, romarin, sarriette vivace, souci, thym	1,5 l/ha	-	-	1	5 m	5 m
PPAM - fines herbes : ciboulette	2 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PPAM - fines herbes : angélique	3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PPAM - fines herbes : livèche, sauge officinale	3,3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PPAM : onagre	3,3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PPAM non alimentaire : souci	1,5 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PPAM non alimentaire : Pavot de Californie, gaude (réséda)	2,5 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PPAM non alimentaire : Artichaut et cardon, bardane, bleuet, chardon marie, cosmos, échinacée, garance, millepertuis perforé, valériane	3,3 l/ha	-	-	1	20 m	5 m
PPAM non alimentaire : Pyrèthre de Dalmatie	4 l/ha	-	-	1	20 m	5 m

(1)= Délai d'emploi avant récolte couvert par les conditions d'emploi du produit

\* Nombre d'application : le fractionnement d'une dose homologuée en plusieurs applications est désormais possible ; la dose totale des applications successives ne devant pas dépasser la dose homologuée et le délai entre les 2 applications devant être raisonnable. Celui-ci est estimé à environ 3 semaines maximum.

\*\* ZNT : Selon l'Arrêté du 04 mai 2017, une ZNT de 20 mètres peut-être réduite à 5 mètres, en respectant simultanément les conditions suivantes:

1. Présence d'un dispositif végétalisé d'au moins 5 mètres de large en bordure des points d'eau.
2. Mise en oeuvre de moyens permettant de diminuer le risque pour les milieux aquatiques (buse à dérive limitée, dont la liste est publiée par le Ministère de l'Agriculture).

\*\*\* BASF déconseille l'utilisation de Prowl 400 en post-levée des féveroles.

\*\*\*\* 2 l/ha maximum sur orge de printemps.

### Conditions d'emploi :

- Porter des gants et un vêtement de protection pendant toutes les phases d'utilisation du produit.
- Afin de protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.
- Stocker la préparation à une température inférieure à 35°C
- Pour les cultures entrant dans la rotation et sur lesquelles la ***pendiméthaline*** n'est pas autorisée ou ne dispose pas de LMR en Europe respecter un délai de :
  - 190 jours pour les légumes racines et tubercules
  - 200 jours pour les légumes bulbes, les légumes feuilles et les céréales
  - 250 jours pour les crucifères
  - 300 jours pour les betteraves sucrières
  - 200 jours pour les autres cultures non destinées à l'alimentation humaine entre l'application d'un produit à base de ***pendiméthaline*** et le semis ou la plantation de la culture suivante.

**Classement toxicologique :**Mention d'avertissement : **ATTENTION****H400** Très toxique pour les organismes aquatiques.**H410** Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Contient de la pendiméthaline : peut déclencher des réactions allergiques.

**Délai de rentrée dans la culture :** ..... 6 heures après la fin du traitement**Réglementation transport :** ..... classe 9 (ONU 3082)**Conditionnement :** ..... bidon de 5 l (groupage par 4)**La matière active**La **pendiméthaline** appartient au groupe chimique des toluidines (dinitroanilines)**Nom chimique :** N-(1-éthylpropyl)-2,6-dinitro-3,4-xylydine**Formule brute :** C<sub>13</sub>H<sub>19</sub>N<sub>3</sub>O<sub>4</sub>**Le produit formulé : Prowl 400****Propriétés physiques et chimiques****Densité :** 1,11**Inflammabilité :** non-inflammable**Températures limites de stockage :**  
de 0°C à 35 °C**Toxicologie :**

Toxicité aiguë p.o DL 50 rat : 6900 mg/kg

**LMR européenne :**

consulter le site :

<http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>**Protection de l'utilisateur** (recommandations BASF) :**Pendant le chargement/mélange et le nettoyage du pulvérisateur, porter :**

- des gants en nitrile certifiés EN 374-3,
- une combinaison de travail ou ensemble veste-pantalon, dédié à la manipulation des produits phytopharmaceutiques, certifié norme ISO 27065 - niveau 1,
- un équipement de protection individuel partiel manches longues (blouse) de catégorie III et de type PB(3) à porter par-dessus la combinaison de travail,
- des bottes
- il est recommandé de porter des lunettes de sécurité ou un écran facial.

**Pendant l'application :**

Porter une combinaison de travail (voir ci-dessus) et gants en nitrile (EN 374-3) à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Les gants doivent être stockés à l'extérieur de la cabine.

**Intérêt du produit**

**Prowl 400** est un herbicide multicultures, sélectif de pré-semis, pré-plantation, pré-levée ou post-levée précoce (suivant la culture concernée), recommandé pour lutter contre les dicotylédones et les graminées adventices annuelles.

**Mode d'action**

Le produit agit par inhibition de la division cellulaire des méristèmes des feuilles et des racines des jeunes plantules.

La **pendiméthaline** agit pendant et après la germination des adventices. Elle est absorbée par l'hypocotyle (dicotylédones) et le coléoptile (graminées) pendant leur émergence. Une absorption par les racelles peut avoir lieu mais elle est insuffisante.

Elle inhibe la division et l'élongation cellulaire (en bloquant la formation des microtubules du fuseau achromatique par inhibition de la polymérisation de la tubuline) dans les méristèmes des tiges et des racines.

## Prowl 400

La **pendiméthaline** appartient au groupe K1 de la classification HRAC. De ce fait elle présente un grand intérêt dans les stratégies de gestion des résistances à certains herbicides.

**Prowl 400** maîtrise les levées échelonnées.

### Champ d'activité

**Remarques** : Les niveaux d'efficacité affichés pour les mauvaises herbes, sont tirés des moyennes des résultats d'efficacité issus des essais au champ, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

Prowl 400 est efficace jusqu'à 1-2 feuilles des graminées et 2 feuilles des dicotylédones.

Adventices	2,5 l/ha automne (1)	3,0 à 3,3 l/ha printemps (2)	6,0 l/ha sortie d'hiver (3)	2,0 l/ha printemps (4)
<b>DICOTYLEDONES</b>				
Alchémille des champs	MS			
Amarante blanche		S	S	
Amarante blite, livide		S	S	
Amarante réfléchie		S	S	MS
Arabette de Thalius	S	S	S	
Arroche étalée		MS	S	
Capselle	TS	S	S	MS
Cardamine hérissée			TS	
Céraiste agglomérée		S	TS	
Chénopode blanc		S	S	MS
Chénopode hybride		TS	TS	
Chicorée intybe			TS	
Coquelicot	TS	TS	TS	
Erigeron du Canada			MS	
Fausse éperviaire			S	
Fumeterre officinale	S	MS	S	
Galéopsis	S	S	S	
Helminthie fausse vipérine			S	
Jonc des crapauds	TS	S	TS	
Laiteron maraîcher		S	TS	
Laiteron rude		S	TS	
Laiteron des champs [issu de graines]		S	TS	
Laitue serriole			TS	
Lamier amplexicaule	S	S	S	
Lamier pourpre	S	S	S	TS
Linaire bâtarde		MS	TS	
Matricaire camomille	MS	MS		
Matricaire inodore	MS	MS		
Millepertuis couché			TS	
Miroir de Vénus	TS			

Adventices	2,5 l/ha automne (1)	3,0 à 3,3 l/ha printemps (2)	6,0 l/ha sortie d'hiver (3)	2,0 l/ha printemps (4)
<b>DICOTYLEDONES</b>				
Mouron des champs		TS	TS	
Mouron des oiseaux	TS	S	TS	MS
Morelle noire		S	S	MS
Myosotis des champs	TS	S	S	
Pensée des champs	S	S	S	
Pourpier		TS	TS	TS
Renoncule des champs	TS	S	S	
Renoncule des marais		S	S	
Renouée des oiseaux		S	TS	
Renouée persicaire		MS	TS	
Renouée liseron		MS	S	
Renouée à f. de patience		S	TS	
Réséda		S	S	
Rumex à feuilles obtuses [issue de graines]			TS	
Sagine sans pétale			S	
Spergule des champs		S	S	
Tabouret des champs		TS	TS	
Valérianelle potagère			TS	
Véronique de Perse	TS	S	TS	TS
Véronique agreste	TS	S	TS	
Véronique feuille de lierre	TS	S	TS	
<b>GRAMINEES</b>				
Agrostis jouet du vent	S	S	S*	
Digitaire sanguine		MS*	S*	S
Panic faux millet		MS*	S*	
Panic pied de coq		MS*	S*	
Pâturin annuel	TS	S	TS	MS
Pâturin commun	TS	S	TS	
Sétaire glauque		S*	S*	
Sétaire verte		S*	S*	
Sétaire verticillé		S*	S*	
Vulpin des champs	MS			

TS : Très sensible (95-100%) ; S = Sensible (85-95%) ; MS = Moyennement sensible (70-85%)

\* risques de nouvelles levées

(1) céréales d'hiver ; (2) maïs, pois protéagineux de printemps, tournesol ; (3) vigne, pommier (4) carotte

Les niveaux d'efficacité affichés pour les adventices proviennent des moyennes des résultats d'efficacité issus des essais au champ, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des adventices.

Pour tout complément d'information sur le champ d'activité de PROWL 400 à des doses différentes sur les cultures autorisées, se reporter aux recommandations particulières par culture figurant dans les pages suivantes ou nous consulter.

### Conditions d'application

La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage ; un sol soigneusement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal.

**Prowl 400** doit être appliqué sur un sol «frais», légèrement humide afin d'obtenir un bon positionnement du produit et une activité maximale. **Prowl 400** ne doit pas être appliqué sur des sols mal structurés et filtrants ; adapter la dose de **Prowl 400** en fonction du type de sol. Dans tous les cas, **Prowl 400** doit être appliqué sur des sols contenant moins de 6% de matière organique, correctement préparés et exempts de résidus de cultures.

### CEREALES

**Prowl 400** s'utilise en pré-levée ou en post-levée du stade 1 feuille à mi-tallage des céréales.

#### Dose : 2,5 l/ha

#### ·En pré-levée

**Prowl 400** s'applique seul, associé ou en programme,

#### Dose : 1,25 à 2,5 l/ha

- ◆ Traiter sur des semis effectués à une profondeur d'au moins 2 cm, sur un sol non-motteux.
- ◆ Ne pas traiter sur des sols filtrants ou humifères (taux de MO > 6%).
- ◆ Ne pas traiter au moment de la levée de la céréale.

#### ·En post- levée précoce

**Prowl 400** s'utilise seul du stade une feuille au stade mi-tallage de la céréale.

#### Dose de 2,5 l/ha

Traiter avant le stade 1 à 2 feuilles des adventices. Il est possible de traiter sur un sol gelé (en cas d'hiver précoce ou de semis tardif). Il faut différer le traitement pendant les périodes caractérisées par de fortes amplitudes thermiques.

**Prowl 400** peut s'utiliser en association à la dose de 2 à 2,5 l/ ha du stade 3 F à mi tallage de la céréale.

Sur orge de printemps : **Prowl 400** s'utilise seul à la dose de 1,5 l/ha du stade 1 F à début tallage de l'orge ; et de 1,6 l à 2 l/ha de début tallage à mi-tallage.

**Bien lire les «RECOMMANDATIONS GENERALES» sur l'utilisation de Prowl 400. Prowl 400 ne doit pas être incorporé.**

### MAÏS

#### Dose : 4 l/ha

**Prowl 400** s'utilise en pré-levée dans les tous premiers jours qui suivent le semis ou en post-levée précoce (à partir d'une feuille étalée) du maïs. Ne pas appliquer au stade pointant.

#### En pré-levée (dans les tous premiers jours qui suivent le semis )

Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis.

En association avec un anti-graminée de pré-levée, **Prowl 400** permet de garder une bonne maîtrise du désherbage en contrôlant graminées et dicotylédones dès la pré-levée.

Adapter les doses en fonction du type de sol) :

#### Prowl 400 - 2 à 2,5 l/ha + Isard ou Spectrum - 1 à 1,2 l/ha

- ◆ Se reporter aux conditions d'emploi de l'anti-graminée.

**Prowl 400** peut s'utiliser dans le cadre de programme de pré-levée suivi de post-levée pour lutter contre des problématiques plus spécifiques telles que la renouée des oiseaux par exemple.

#### En post- levée précoce (à partir d'une feuille étalée du maïs)

Dans la mesure où les conditions climatiques n'ont pas permis une application en pré-levée, **Prowl 400** peut s'utiliser en post-levée précoce à des doses identiques à celles préconisées en pré-levée. L'application doit s'effectuer sur des adventices très jeunes (avant le stade 1 à 2 feuilles des adventices).

Dans la plupart des situations **Prowl 400** devra être associé à un partenaire adapté selon la flore présente ou attendue.

Ne pas utiliser **Prowl 400** pour le désherbage des maïs sous plastique.

**Cas particulier** : dans le cadre du système SAMCO en culture de maïs, l'utilisation

## Prowl 400

de Prowl 400 est possible avant la pose du film plastique, sans incorporation, dans le respect des exigences de la technologie SAMCO se renseigner auprès de SAMCO).

Prowl 400 s'utilise dans le cadre d'un programme global de désherbage adapté à la flore et à la pression adventice.

**Remarque :** Prowl 400 peut entraîner un retard de dégradation du film plastique du système SAMCO.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES» sur l'utilisation de Prowl 400. Prowl 400 ne doit pas être incorporé.

## SORGHO

Prowl 400 s'utilise en post-levée du sorgho, dès le stade 3 feuilles de la culture sur **des adventices non levées et dans tous les cas avant le stade 1 feuille.**

Prowl 400 s'utilise en association avec les produits anti-graminées tel que Isard / Spectrum, aux doses suivantes :

### **Prowl 400 – 2 à 2,5 l/ha + Isard ou Spectrum 1,2 l/ha**

Prowl 400 doit être appliqué sur un sol frais, légèrement humide afin d'obtenir un bon positionnement du produit et une activité maximale.

La qualité du travail du sol et du semis sont des éléments déterminants pour une pleine réussite du désherbage ; un sol soigneusement préparé et un semis régulier favoriseront une levée homogène de la culture et donc un traitement au stade optimal.

Bien lire les «RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES» sur l'utilisation de Prowl 400. Prowl 400 ne doit pas être incorporé ni appliqué en post-semis / pré-levée.

## MILLET - MOHA - MISCANTHUS

Prowl 400 s'utilise en post-levée des cultures, dès le stade 3 feuilles des millets, moha et miscanthus sur des adventices non levées ou au stade 1 feuille maximum.

### **Dose : 3 l/ha**

Prowl 400 ne doit pas être incorporé, ni appliqué en post-semis / pré-levée.

Les conditions d'application sont identiques à celle du sorgho.

**Nous mettons en garde les utilisateurs sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

## TOURNESOL

**En pré-semis incorporé :**

Appliquer Prowl 400 sur sol déjà préparé pour le semis.

### **Dose : 2,5 l/ha en base de programme 3,3 l/ha en application seul**

Incorporer Prowl 400 après application, dans les 6-8 premiers centimètres de terre à l'aide d'un outil adapté, afin d'avoir un mélange homogène du produit avec le sol. Le produit n'étant pas dégradé par la lumière, l'incorporation peut être faite dans les cinq jours suivant l'application, sans perte notable d'efficacité.

**En post-semis - pré-levée :**

Prowl 400 peut également être appliqué en post-semis pré-levée du tournesol, de préférence dès le semis, pour profiter de l'humidité du sol. Appliqué en association avec un herbicide à champ d'action complémentaire, il permet le désherbage du tournesol en un seul passage si les conditions sont adaptées (Respecter la réglementation en vigueur pour les mélanges)

**Remarques :**

- ◆ Appliquer sur un sol soigneusement préparé, peu motteux et suffisamment ressuyé.
- ◆ Le travail du sol est possible (binage) et sans inconvénient en cours de culture et après application du produit, si l'on ne dépasse pas la profondeur de l'incorporation.

## FEVEROLES, POIS PROTEAGINEUX, LUPIN, POIS ECOSSE FRAIS

**Post-semis / Pré-levée :** appliquer Prowl 400 sur un sol soigneusement préparé en pré-levée stricte de la culture (200 à 400 litres de bouillie). Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis.

### **Dose : 3 l/ha**

**Pour le pois de conserve, ne pas dépasser la dose de 2 l/ha.**

## Prowl 400

### Post-levée :

- ⇒ **Pois protéagineux** : Prowl 400 s'utilise à la dose de 2 l/ha en post-levée du pois (stade 2 – 8 feuilles).
- ⇒ **Pois de conserve** : Prowl 400 s'utilise de 0,5 à 1,5 l/ha maximum en post-levée du pois du (stade 2 - 8 feuilles).
- ⇒ **Féveroles** : l'utilisation de Prowl 400 en post-levée des féveroles est à réserver aux situations de rattrapage ; nous déconseillons son utilisation en post-levée.
- ⇒ **Lupin** : ne pas appliquer Prowl 400 en post-levée des lupins.

### Remarques :

- **Prowl 400** a une sélectivité de position par rapport à la culture et ne doit pas être au contact des graines et racines.
- Si le semis est réalisé précocement (en février), pour toute application de post-levée, il faut dans les 10 jours qui suivent le traitement une absence de gelée et des amplitudes thermiques inférieures à 15 °C.
- **Prowl 400** (à 2 l/ha) peut être utilisé en mélange avec **Basagran SG** (à 1 kg/ha) pour renforcer l'efficacité sur renouées et obtenir un désherbage complet des pois protéagineux.
- Sur pois de conserve, respecter la dose de 1 à 1,5 l/ha en mélange avec 0,8 kg/ha de **Basagran SG**.

**Bien lire les «RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES» sur l'utilisation de Prowl 400. Prowl 400 ne doit pas être incorporé.**

## SOJA

Appliquer **Prowl 400** sur un sol soigneusement préparé en pré-levée stricte de la culture. Le semis doit être régulier et tous les grains correctement enfouis.

### **Dose : 2,3 l/ha**

A 2,3 l/ha **Prowl 400** présente une bonne efficacité sur les principales dicotylédones adventices du soja dont le chénopode blanc, l'amarante réfléchie, la renouée persicaire et la morelle noire. Il apporte également une efficacité intéressante sur panic pied-de-coq et digitale sanguine.

**Bien lire les «RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES» sur l'utilisation de Prowl 400.**

## Prowl 400 ne doit pas être incorporé

## CULTURES LEGUMIERES

**Ail, chou, échalote, oignon, melon, poireau, potiron, tomate**

**Prowl 400** s'utilise (volume de bouillie : 200 à 600 l/ha) selon les indications suivantes :

### **Dose : 3,3 l/ha sur**

#### **Tomate repiquée (racine nue ou mini-motte)**

Traitement en pré-plantation, suivi d'une incorporation **par aspersion** de 10 à 15 mm, ou une pluie équivalente dans les 48 heures suivant la pulvérisation.

Plantation des tomates 24 à 48 heures après la pulvérisation et l'aspersion, sans autre façon culturale intermédiaire. Le produit étant sélectif par sa position, éviter la chute de terre de surface vers le fond du trou de plantation : n'utiliser que des planteuses à socs ou des planteuses ouvrant des sillons ; par ailleurs, vérifier que le collet des plantes se trouve bien à 5-6 cm de profondeur minimum.

♦ **Les racines de la plante ne doivent à aucun moment être en contact avec Prowl 400.**

♦ Ne pas utiliser **Prowl 400** sur tomate de semis, sur tomate en motte (4 cm x 4 cm x 4 cm et tailles supérieures), en cultures sous serre ou sous plastique.

♦ Ne pas ajouter **Prowl 400** à l'eau d'irrigation ou au goutte-à-goutte.

Pour toute question complémentaire, se référer aux conseils de la SONITO.

#### **Ail, échalote**

Post-plantation, pré-levée de la culture. Pas d'incorporation.

#### **Choux repiqué**

Pré-plantation avec légère incorporation (par aspersion).

♦ ne pas appliquer sur sols calcaires (>50% de CaCO<sub>3</sub>) ou légers (<10% d'argile).

#### **Poireau repiqué**

Pré-plantation sans incorporation.

#### **Melon, potirons**

En post-plantation, uniquement sur la surface correspondant aux passe-pieds.

## Prowl 400

Application en pré-levée des adventices et juste après la plantation (10 jours maxi conseillé).

Le calcul de la dose s'effectue de la manière suivante :

- ◆ si l'on considère que les passe-pieds représentent 1/3 de la surface cultivée, **Prowl 400** étant autorisé à 3,3 l/ha, vous devrez alors préparer pour 1 ha une bouillie contenant 1,1 de **Prowl 400** à répartir de façon homogène sur la surface réservée aux passe-pieds.

### Oignon

Post-plantation, pré-levée de la culture. Pas d'incorporation.

Ne pas utiliser sur oignon de printemps et sur oignon à cycle court (consommation en légumes frais).

Utilisation possible sur oignon de semis en post-semis pré-levée en respectant les conditions d'emploi suivantes :

- ◆ ne pas utiliser en sols calcaires (>50% de CaCO<sub>3</sub>) ou légers (<10% d'argile).
- ◆ Moduler la dose en fonction du taux d'argile :

**0,8 à 1,5 l/ha si le taux d'argile est compris entre 10 et 25%**

**1,5 à 2 l/ha si le taux d'argile est supérieur à 25%**

**Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques de phytotoxicité plus importants lorsque le produit est appliqué en post-semis pré-levée sur oignon de semis que lorsqu'il est employé en post-plantation.**

### Carotte, panais, persil à grosse racine, scorsonère, salsifis

Post semis, pré-levée de la culture.

**Dose : 2 l/ha**

### Celeri, celeri-rave

**Prowl 400** s'utilise en post-plantation de la culture à la dose de 2 L/ha (200 à 600 litres de bouillie) et de préférence en pré-levée des adventices.

**Dose : 2 l/ha**

Ne pas utiliser **Prowl 400** sur les cultures de céleri destinées à la production de feuilles (fines herbes).

### Pois-chiche

**Prowl 400** s'utilise en pré-levée de la culture.

**Dose : 3 l/ha.**

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « Usages Mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité pour tous les usages concernés, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations d'ARVALIS – Institut du Végétal (01 44 31 10 00). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

### Remarques à propos des cultures légumières :

- ◆ Appliquer sur un sol soigneusement préparé, peu motteux, exempt de résidus de récolte et suffisamment ressuyé.
- ◆ Ne pas réaliser de travail du sol après application et en cours de culture.
- ◆ Ne pas ajouter **Prowl 400** à l'eau d'irrigation.
- ◆ Ne pas utiliser en culture sur serre ou sous plastique.
- ◆ Ne pas appliquer sur sol filtrant (faiblement pourvu en argile).
- ◆ Ne pas appliquer sur sol très humifère (MO > 6%)
- ◆ Les racines de la plante ne doivent à aucun moment être en contact avec **Prowl 400**.

### TABAC

**Prowl 400** s'applique en pré-plantation sur un sol soigneusement préparé et frais, juste après la dernière façon culturale. La plantation doit être suivie le plus tôt possible par une pluie ou une irrigation de 15 à 25 mm.

**Dose : 3,3 l/ha**

**Prowl 400** est sélectif en pré-plantation de toutes les variétés de tabac (Virginie, Burley, tabac brun)

**Prowl 400** a une sélectivité de position par rapport au tabac. Les racines de la plante ne doivent pas être en contact avec le produit.

## Prowl 400

### VIGNE

**Prowl 400** s'applique en pré-débourrement strict (stade B maximum) sur vignes de plus de 4 ans. Appliquer **Prowl 400** sur sol humide ou si une pluie est annoncée dans les jours suivant l'application.

Dans le cadre d'un programme, **Prowl 400** apporte une bonne efficacité anti-graminées (panics, sétaires, digitaires) et un renfort d'efficacité sur de nombreuses dicotylédones.

L'application se fera de février à mars en fonction des conditions climatiques et de la situation géographique.

**Prowl 400** s'utilise **exclusivement sur le rang**, en pré-levée des adventices.

#### **Dose : 6 l/ha**

Adapter la dose à la surface à traiter.

**Prowl 400** peut s'utiliser en programme avec d'autres herbicides sans diminution de sa dose / ha.

En présence d'adventices levées au moment du traitement, détruire la flore présente avec un herbicide foliaire.

#### Remarques

- ♦ Pas de pulvérisation directe ou de projection d'embruns sur les parties aériennes.
- ♦ Ne pas utiliser **Prowl 400** sur sol squelettique et dans les vignes où les bourgeons des rameaux sont à moins de 25 cm du sol.
- ♦ Dans les vignobles où les bourgeons des rameaux sont situés entre 25 et 40 cm du sol, prévoir l'arrêt des applications 3 semaines avant le débourrement (début gonflement des bourgeons).

### POMMIER - POIRIER - COGNASSIER

**Prowl 400** s'utilise de février à mai, sur verger de plus de 4 ans, en pré-lève des adventices ou associé à un herbicide foliaire si des adventices sont levées à l'application. (respecter la réglementation en vigueur sur les mélanges). **Prowl 400** s'applique exclusivement sur le rang.

#### **Dose : 6 l/ha.**

### CANNE A SUCRE

**Prowl 400** s'utilise à la plantation ou à l'entretien des repousses en pré-levée ou en post-levée (BBCH11 -18) des cannes à sucre. Il s'utilise en pré-levée des adventices.

#### **Dose : 3 l/ha.**

Champ d'activité de **Prowl 400** à 3 l/ha sur la flore adventice de la canne à sucre :

#### **Adventices très sensibles (95-100%\*) :**

- *Brachiaria fasciculata* (herbe à riz)
- *Brachiaria reptans* ou *Panicum reptans*
- *Croton lobatus* (gombo fransèz)
- *Echinochloa colona* (herbe à riz)
- *Teramnus labialis* (pois z'oiseaux)

#### **Adventices sensibles (85-94%\*) :**

- *Rhynchosia minima* (pois z'oiseaux)
- *Rottboellia cochinchinensis* (herbe à riz)
- *Erichloa polystachya* (faux para)
- *Panicum maximum* (herbe de Guinée)
- *Vigna adenantha* (kod à violon)

#### **Adventices moyennement sensibles (70-84%\*) :**

- *Cynodon dactylon* (chiendent)
- *Cleome ciliata* (caya blanc)
- *Euphorbia heterophylla* (grosse malnommée)
- *Ipomea tiliavea* (patae marron)

\* Le pourcentage d'efficacité correspond à une moyenne issue des résultats de nos essais, ce qui n'exclut pas ponctuellement un taux d'efficacité pouvant être inférieur pour l'une ou l'autre des mauvaises herbes.

### PLANTES A PARFUM AROMATIQUES ET MEDICINALES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ITEIPMAI (02.41.30.30.79). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

Sur ces cultures., **Prowl 400** s'utilise à raison d'une application par an.

#### **Dose : 0,8 à 4 l/ha**

#### Fines herbes

**Aneth** : **Prowl 400** s'utilise à 0,8 l/ha en post-semis pré-levée de la culture (avril-mai). DAR = 42 jours (feuilles) / 90 jours (graines).

**Angélique** : **Prowl 400** s'utilise à 3 l/ha en post-semis pré-levée de la culture, à l'automne, en septembre-octobre, ou au printemps, en avril-mai. Volume de bouillie : 400 l/ha. DAR = 42 jours.

**Cerfeuil** : Prowl 400 s'utilise à 0,8 l/ha en post-semis pré-levée de la culture (avril-mai). DAR : 42 jours.

**Ciboulette** : Prowl 400 s'utilise à 2 l/ha en post-levée de la culture d'avril à juin, ou au repos végétatif, en hiver, ou sur culture installée, après coupe. Volume de bouillie : 400 l/ha. DAR = 42 jours.

**Coriandre** : Prowl 400 s'utilise à 0,8 l/ha en post-semis pré-levée de la culture en mars-avril ou juillet-août. DAR = 42 jours (feuilles) / 90 jours (graines).

**Livèche** : Prowl 400 s'utilise en, post-semis pré-levée (avril-mai) ou en pré-émergence (2<sup>ème</sup> année), ou au repos végétatif en janvier-février, dans 400 l d'eau à la dose de 3,3 l/ha. DAR : 90 jours.

**Origan** : Prowl 400 s'utilise à 1,5 l/ha sur culture installée, après coupe, en juin. DAR : 42 jours.

**Persil** : Prowl 400 s'utilise à 1,25 l/ha au repos végétatif, en février dans 400 l d'eau. Il s'utilise aussi en post-semis pré-levée de la culture, au printemps en avril-mai à la dose de 0,8 l/ha. DAR : 42 jours.

**Romarin** : Prowl 400 s'utilise à 1,5 l/ha sur culture installée, après coupe, en pousse active. DAR : 42 jours.

**Sarriette vivace** : Prowl 400 s'utilise à 1,5 l/ha sur culture installée, après coupe, d'avril à juin. DAR : 42 jours.

**Sauge officinale** : Prowl 400 s'utilise en post-plantation, à la dose de 3,3 l/ha. DAR : 42 jours.

**Souci** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée, à la dose de 1,5 l/ha.

**Thym** : Prowl 400 s'utilise en post-récolte, à la dose de 1,5 l/ha ou en pré-plantation, à la dose de 3,3 l/ha. DAR : 42 jours.

**Pavot et autres graines oléagineuses :**

**Onagre** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en avril mai, dans 400 l d'eau à la dose de 3,3 l/ha. DAR : 90 jours.

**PPAM Non alimentaires :**

**Artichaut et cardon** (usage non alimentaire) : 1 application en post-semis pré-levée de la culture ou en post-levée, à la dose de 3,3 l/ha.

**Bardane** : 1 application en post-semis pré-levée de la culture, à la dose de 3,3 l/ha. ATTENTION risque de légère phytotoxicité.

**Chardon Marie** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de

2,5 l/ha et en post-levée à la dose de 3 l/ha.

**Cosmos** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, à la dose de 3,3 l/ha.

**Echinacée** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée ou post-levée de la culture à la dose de 3,3 l/ha.

**Garance** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture à la dose de 3,3 l/ha.

**Gaude (Réséda)** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée de la culture, en avril mai, à la dose de 2,5 l/ha.

**Millepertuis perforé** : Prowl 400 s'utilise en post-plantation de la culture, d'avril à juin après reprise du plant, dans 400 l d'eau, à la dose de 3,3 l/ha.

**Pavot de Californie** : Prowl 400 est autorisé en pré-levée de la culture, à la dose de 2,5 l/ha.

**Pyrèthre de Dalmatie** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée ou en post-levée (stade 6 à 8 feuilles) de la culture à la dose de 4 l/ha.

**Souci** : Prowl 400 s'utilise en post-semis pré-levée, à la dose de 1,5 l/ha.

**Valériane** : Prowl 400 s'utilise en post-plantation, à la dose de 3,3 l/ha.

## CULTURES PORTE-GRAINES MINEURES

Ces usages ont été obtenus dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de la FNAMS (02.41.80.91.00). Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.

### Dose : 0,8 à 4 l/ha

#### Légumineuses fourragères porte-graines :

- ◆ Luzerne installée (cuscute) : 4 l/ha
- ◆ Trèfle blanc, trèfle violet, trèfle incarnat, luzerne, sainfoin, vesce commune : 1,5 l/ha

#### Graminées porte-graines :

- ◆ Fétuque rouge, fétuque élevée, dactyle, ray-grass anglais, brôme : 3 l/ha

#### Cultures potagères porte-graine :

- ◆ Fève : 3 l/ha
- ◆ Aneth, carotte, céleri, panais, coriandre, échalote, fenouil, lupin vivace, choux, cerfeuil, chicorée bisannuelles, pois de sen-

## Prowl 400

- teur, persil, poireau, ciboulette : 2 l/ha
- ◆ Haricot, Reine Marguerite : 1,5 l/ha
- ◆ Courgette, citrouille, potiron, coloquinte, oignon : 1 l/ha
- ◆ Concombre, cornichon, melon : 0,8 l/ha

## MUGUET

Cet usage a été obtenu dans le cadre de la procédure « usages mineurs ». En matière d'efficacité et de sélectivité, se référer systématiquement avant toute utilisation aux préconisations de l'ASTREDHOR (notice technique disponible sur le site [www.astredhor.asso.fr](http://www.astredhor.asso.fr)). **Nous mettons en garde l'utilisateur sur les risques éventuels de sensibilité variétale non encore répertoriés.**

**Prowl 400** s'applique en post-plantation ou sur culture en place, avant la levée ou en post-levée de la culture, en pré-levée des adventices.

### Dose : 3,3 l/ha.

Pour être pleinement efficace, **Prowl 400** doit être positionné dans la zone de germination des adventices. Une petite pluie ou une irrigation de 7-8 mm est nécessaire après le traitement pour positionner l'herbicide dans la zone de germination. Cette irrigation de post-application sera nécessaire si le sol n'est pas préalablement saturé (à la capacité au champ).

## RECOMMANDATIONS GENERALES

- Ne pas appliquer sur un sol filtrant (faiblement pourvu en argile), ni sur sol soufflé.
- Ne pas appliquer sur sol très humifère (MO > 6%).
- Ne pas appliquer sur un sol motteux.
- **Prowl 400** doit toujours être employé sur une culture en bon état de végétation et avec des conditions météorologiques classiques : température inférieure à 25 °C, absence de gelée pendant les 10 jours qui suivent le traitement, en évitant les périodes de forte amplitude thermique.
- Appliquer **Prowl 400** sur un sol « frais », légèrement humide afin d'obtenir une activité maximale.
- En présence de sécheresse ou de forte chaleur (> 25 °C), traiter tôt le matin ou tard le soir pour éviter l'évaporation de la bouillie.

- Attention ! Danger sur les cultures voisines ; respecter strictement le mode d'emploi.
- Conserver **Prowl 400** à une température inférieure à 35°C et à l'abri du soleil. Craint le gel.

## Rotation / culture de remplacement

### Cultures de remplacement

En cas de destruction accidentelle de la culture, il est possible de faire :

- ⇒ Sans labour : tournesol, soja (soja, avec labour pour des applications de printemps).
- ⇒ Avec labour : maïs, luzerne, féverole, pois protéagineux.
- ⇒ Cultures déconseillées : colza, avoine de printemps, haricot, betterave.

### Rotation :

Pour les cultures destinées à l'alimentation humaine entrant dans la rotation et sur lesquelles la pendiméthaline n'est pas autorisée ou ne dispose pas de LMR en Europe, respecter entre l'application de la préparation à base de pendiméthaline et le semis ou la plantation de la culture suivante, un délai de :

Délai de	Sauf pour les cultures <u>ci-dessous</u> (du fait de leur homologation en France ou en Europe)
190 jours pour les légumes racines et tubercules	Carotte, scorsonère, céleris / céleris-rave
200 jours pour les légumes bulbes,	Ail, échalote, oignon
200 jours pour les légumes feuilles	Laitue et autres salades
250 jours pour les cultures de crucifères	Chou, colza
200 jours pour les céréales	Blé tendre, blé dur, orge, seigle, triticale (hiver ou printemps)
200 jours pour les autres cultures	Melon, pois de conserve, poichiche, tomate, plantes aromatiques, féverole de printemps, pois, protéagineux de printemps, lupin, maïs, millet, moha, miscanthus, sorgho, soja, tournesol, poireau et tabac, haricot, concombre, lentille, lupin, aubergine, maïs doux, pomme de terre, asperge, et fenouil

## **Compatibilité**

Les mélanges doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

## **Préparation de la bouillie**

Remplir la cuve au  $\frac{3}{4}$  d'eau. Mettre l'agitation en marche et **bien agiter** le bidon de **Prowl 400** avant de verser la quantité nécessaire dans la cuve du pulvérisateur, puis compléter avec de l'eau jusqu'au volume fin

Après l'utilisation du produit : Rincer le bidon manuellement 3 fois à l'eau claire en l'agitant et en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur, ou rincer pendant au moins 30 secondes avec le rince-bidon du bac incorporateur (ou rince-bidon indépendant). Laisser égoutter les bidons

Laisser l'agitateur en fonctionnement pendant le trajet et jusqu'à la fin de la pulvérisation.

## **Précautions d'emploi**

Cf. précautions générales d'emploi

Par rapport à la culture

- Se reporter aux paragraphes culture.

- Traiter par temps calme, pour éviter toute dérive du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines.

Annule et remplace toute version précédente; il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF, 0 810 023 033, qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

© Marque déposée BASF.

**BASF France SAS - Division Agro**  
**21 Chemin de la Sauvegarde**  
**69134 ECULLY Cedex**  
**Tél : 04.72.32.45.45**

**Notes personnelles :**

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Avertissement

Remarques générales concernant tous les produits

### IMPORTANT :

Avant toute utilisation, s'assurer que celle-ci est indispensable. Privilégier chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consulter <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses, conditions et restrictions d'emploi: se référer à l'étiquette du produit et/ou [www.agro.basf.fr](http://www.agro.basf.fr).

Avant toute utilisation, lire l'étiquette. Respecter strictement les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés, sur l'emballage: ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé.

Sur ces bases, conduisez la culture et les traitements selon les bonnes pratiques agricoles, en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition et la sélection d'organismes présentant des sensibilités moindres aux molécules ainsi utilisées. Pour diminuer ces risques, il est nécessaire de respecter les préconisations d'emploi (dose recommandée, seuil, cadence et séquence de traitements, positionnement, conditions d'application...) et, chaque fois que possible, d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation.

En dépit du respect de ces règles, **BASF** ne peut pas exclure une altération de l'efficacité des produits liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, nous déclinons toute responsabilité quant aux éventuelles conséquences qui pourraient être dues à ces résistances.

**BASF** rappelle que toute utilisation pour un usage non autorisé et non conforme à nos préconisations est interdite.

**BASF** garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché du Ministère de l'Agriculture.

### NUMERO D'URGENCE

En cas d'incident ou d'accident , appeler le 01 49 64 57 33  
Fiche de données de sécurité disponible sur [www.basf-agro.fr](http://www.basf-agro.fr)

# Avertissements et précautions générales d'emploi

## Précautions générales d'emploi

### PAR RAPPORT A LA QUALITÉ DU PRODUIT

#### Pendant le stockage

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, sous clef, dans le local spécifiquement prévu à cet effet. Local ventilé, frais, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Vérifier sur l'emballage les températures de stockage adaptées au produit.

Conserver hors de la portée des enfants.

#### Mélanges

Extrait de l'Avis aux opérateurs responsables de la mise sur le marché, aux distributeurs et aux utilisateurs de produits phytopharmaceutiques" (J.O n° 221 du 21 septembre 2002). "Un mélange de produits phytopharmaceutiques consiste à associer, dans le cadre des pulvérisations, plusieurs spécialités phytopharmaceutiques. La technique des mélanges est mise en œuvre sur le terrain pour des considérations techniques (lutte simultanée contre plusieurs organismes nuisibles pouvant être présents concomitamment, recherche de réduction des doses, stratégie de gestion des résistances) ou économiques (réduction et optimisation du nombre de passages).

Selon l'arrêté du 07 avril 2010 relatif à l'utilisation des mélanges extemporanés de produits visés à l'article L.253-1 du code rural, tous les mélanges sont possibles **sauf ceux qui doivent faire l'objet d'une évaluation préalable** :

Les mélanges sont interdits **si l'un des produits** :

- porte le pictogramme SGH06  (mentions de danger associées H300, H301, H310, H311, H330 et H331)
- est classé avec une des mentions de danger suivantes : H340, H350, H350i, H360(FD, F, D, Fd, Df), H370 ou H372. Avec ces mentions de danger, la mention d'avertissement est : DANGER, avec le pictogramme SGH08



Les mélanges sont interdits **si les deux produits** :

- **ont chacun** une des mentions de danger suivantes (cf tableau ci-dessous) :

	H341, H351, H371	H373	H361d, H361fd, H361f, H362
H341, H351, H371			
H373			
H361d, 361fd, H361f, H362			

#### Sont toujours interdits :

- Les mélanges comprenant au moins un produit de classe 4 pour les risques aquatiques ou terrestres dont la ZNT est de 100 m ou plus.
- Les mélanges entre un produit à base de pyréthrianoïde et un produit à base de triazole ou imidazolines en période de floraison ou au cours de périodes de production d'exsudats.

Lorsqu'une protection doit être faite avec des pyréthrianoïdes et des triazoles ou imidazoles, il faut d'abord traiter avec la spécialité à base de pyréthrianoïdes puis avec la triazole ou l'imidazole en respectant un délai de 24 heures entre les deux applications. Le produit de la famille des pyréthrianoïdes est obligatoirement appliqué en premier.

Pour tout mélange, il est conseillé d'effectuer un test préalable à petite échelle.

Dans le cas où d'autres préparations seraient associées au produit initial (insecticides, acaricides, fertilisants foliaires, correcteurs de carences, fongicides destinés à contrôler d'autres maladies, herbicides, etc.), tenir compte des caractéristiques propres à chacune des spécialités.

Ainsi, vérifier que l'époque d'intervention convient bien aux différentes spécialités (seuil de population ou stade du ravageur, du pathogène, de la culture etc.). De même, pour les conditions d'application.

Généralement, respecter l'ordre habituel d'introduction des spécialités dans la bouillie : WG puis WP puis CS puis SC puis SE, puis EC puis EW, puis SL (adjuvant en dernier), sauf si spécificités propres indiquée sur l'étiquette.

#### PAR RAPPORT À LA CULTURE

Utiliser les doses recommandées.

## Avertissements et précautions générales d'emploi

Traiter sur une culture en bon état de végétation, conduite dans de bonnes conditions correspondant à la variété choisie.

Éviter l'entraînement du produit sur les cultures avoisinantes en ne traitant que par temps calme, sans vent, et à température adéquate.

### PAR RAPPORT À L'UTILISATEUR

- ◆ Pendant toutes les phases d'utilisation du pulvérisateur, respecter les réglementations en vigueur. Porter à minima des vêtements de protection (vêtement de travail + blouse), des gants, des bottes, un équipement de protection des yeux / du visage si nécessaire
- ◆ Ne pas respirer les vapeurs lors de la préparation de la bouillie, ni le brouillard de pulvérisation (ne pas traiter dans le vent).
- ◆ Ne pas manger, ne pas boire, ne pas fumer ne pas téléphoner pendant l'utilisation.
- ◆ **Délai de rentrée** : Sauf dispositions prévues par les décisions d'autorisation de mise en marché visées à l'article L. 253-1 du code rural, le délai de rentrée minimal est de 6 heures et, en cas d'application en milieu fermé, de 8 heures. Il est porté à 24h après toute application de produit comportant une mention de danger : H318 - H315 - H319 et à 48 heures pour ceux comportant une mention de danger H317 - H334 - H340 - H341 - H350 - H350i - H351 - H360F - H360D - H360FD - H360Fd - H360Df - H361f - H361d - H361fd et H362.
- ◆ Après application : Nettoyer très soigneusement et rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement Immédiatement après l'application, changer de vêtements et se laver le visage et les mains à l'eau savonneuse. Se référer à la réglementation en vigueur.
- ◆ En cas de malaise ou d'intoxication, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

### PAR RAPPORT À L'ENVIRONNEMENT

#### Préparation de la bouillie

Après toute application, il est indispensable de nettoyer très soigneusement le pulvérisateur afin d'éviter tout re-largage ultérieur.

Bien agiter le bidon avant de verser progressivement le produit dans le bac incorporateur ou la cuve du pulvérisateur remplie au 3/4, en maintenant l'agitation (sauf produits stipulés "sans agitation"). Dans le cadre des bonnes pratiques agricoles, rincer 3 fois les emballages ou utiliser le rince-bidon du bac incorporateur et verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur.

S'il s'agit d'une formulation de type poudre ou granulés, verser le produit progressivement dans la cuve de manière à ce que ce dernier se dilue correctement dans l'eau.

#### Aucun rejet dans l'environnement

- ◆ Des moyens appropriés doivent être mis en œuvre pour éviter l'entraînement des produits hors de la parcelle ou de la zone traitée.
- ◆ Ne pas traiter si le vent a un degré d'intensité > 3 sur l'échelle de Beaufort (19 km/h).
- ◆ Ne pas traiter à proximité des fossés et points d'eau. Respecter les ZNT. Si ses dernières ne sont pas définies, respecter une zone non traitée minimale de 5 m. (cf Arrêté du 04/05/2017)
- ◆ Élimination des eaux de rinçage du pulvérisateur et des fonds de cuve : se référer à la réglementation en vigueur.

#### Emballages vides

Réutilisation interdite.

Éliminer les emballages vides via des collectes organisées par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou autre service de collecte spécifique.

# Bonnes pratiques phytopharmaceutiques

10 gestes responsables et professionnels

## AVANT L'APPLICATION



**1**

▶ Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.



**2**

▶ Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi avant utilisation.



**3**

▶ Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).



**4**

▶ Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application.



**5**

▶ Surveiller le remplissage de la cuve du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).



**6**

▶ Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

## PENDANT L'APPLICATION



**7**

▶ Ne pas traiter les cours d'eau et fossés en eau. Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent fort pour éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

## APRÈS L'APPLICATION



**8**

▶ Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.



**9**

▶ Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.



**10**

▶ Recycler les emballages dans le cadre des collectes ADIVALOR.